

## NOTE DE PRESSE

Signature de convention Entre la Ville de Perpignan & l'association Stop violences 66

Mardi 18 mai 2021

## La Ville de Perpignan crée un centre d'accueil pour les victimes de violences familiales à la Cigale

Dès son élection. Louis Aliot a fait de la lutte contre les violences conjugales et familiales une de ses priorités. L'actualité récente a malheureusement encore démontré l'urgence d'agir.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Perpignan vient de signer une convention avec l'association Stop violences 66 et le Centre communal d'action sociale de Perpignan (CCAS).

Il s'agit de créer des hébergements d'urgence et un lieu d'accueil pour les victimes de violences conjugales dans les locaux de l'ancien hôtel La Cigale dont une partie abrite déjà aujourd'hui un nouveau poste de police municipale.

En effet, dans le cadre de ses missions, Stop violences 66 apporte secours, assistance et accompagnement aux victimes de ce fléau. Pour ce faire, elle doit disposer des moyens matériels indispensables pour accompagner et accueillir dans les meilleures conditions les personnes victimes de violences conjugales.

C'est dans la perspective de pouvoir répondre à ses besoins, que la Ville s'est engagée à mettre à disposition ces locaux, afin de proposer une structure d'hébergement d'urgence et un lieu sécurisé pour organiser les permanences.

Le rez-de-chaussée de la Cigale étant en partie occupé par les services de la Police municipale, la surface restante, disponible et dans un état permettant d'envisager une mise à disposition rapide, permettra ainsi d'accueillir une permanence de l'association et plusieurs chambres d'hébergement d'urgence dans les étages de l'immeuble.

Cette mise à disposition est consentie par la Ville à titre gracieux. Les travaux et opérations d'aménagement du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence se feront en concertation avec l'association. Parallèlement, le CCAS œuvrera en matière d'orientation et d'accompagnement social.

Ce partenariat résulte d'une volonté commune de contribuer à l'efficacité des missions de l'association, d'encourager les victimes à sortir de leur silence pour être accueillies dans un lieu sûr, entendues et accompagnées.





